

04 juin 2010 -19:16

Appartient à Conseil des ministres du 4 juin 2010

Accidents médicaux

Fixation du montant 2010 à charge des frais d'administration de l'INAMI destiné au financement du Fonds des accidents médicaux

Fixation du montant 2010 à charge des frais d'administration de l'INAMI destiné au financement du Fonds des accidents médicaux

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe à 5.385.000 euros le montant à charge des frais d'administration de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) destiné au financement du Fonds des accidents médicaux en 2010.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>